



info

N° 68 · mars 2003 · version française

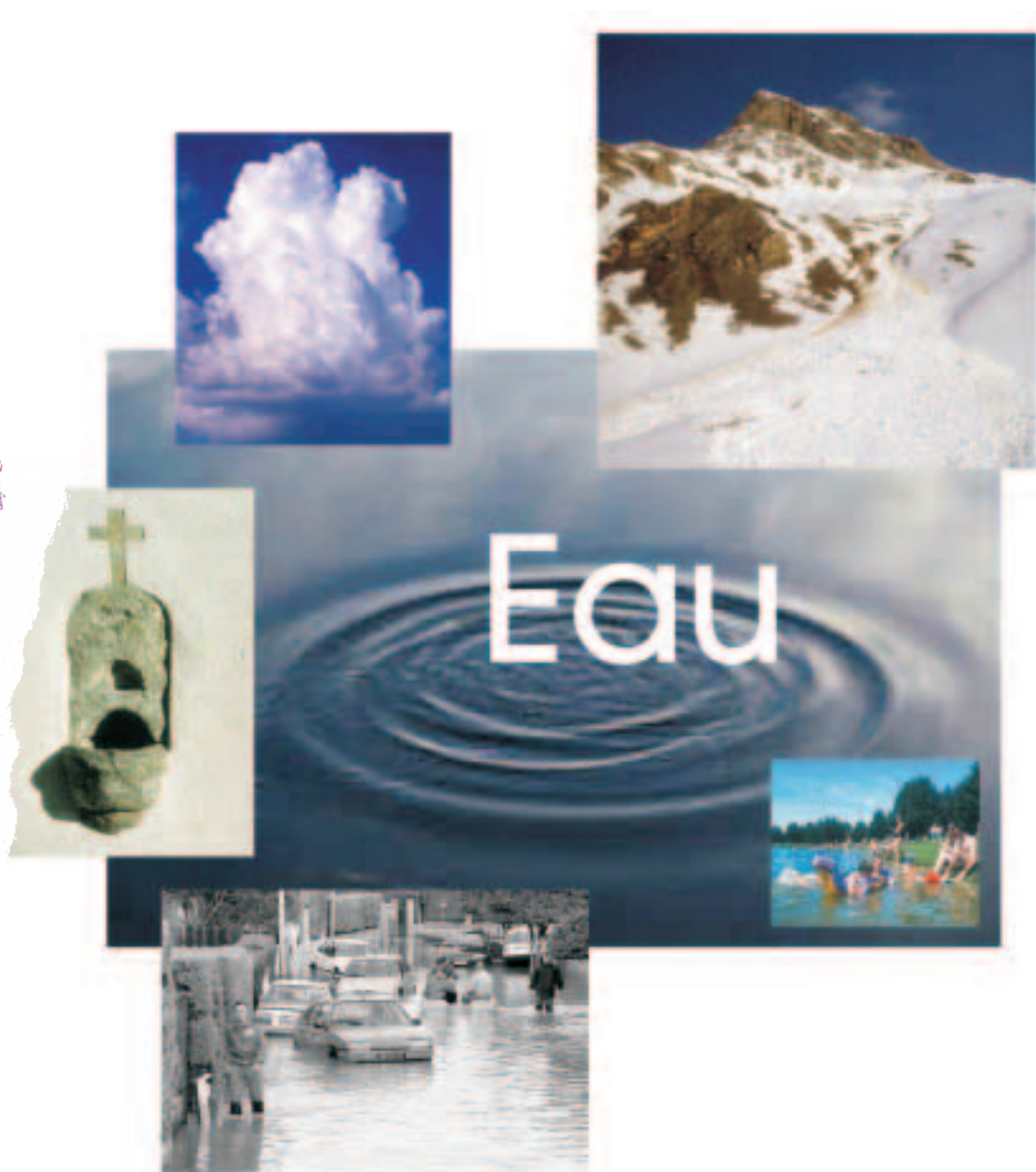
Commission
Internationale
pour la
Protection
des Alpes

Internationale
Alpenschutz-
kommission

Commissione
Internazionale
per la Protezione
delle Alpi

Mednarodna
komisija za
varstvo Alp

Allemagne
Autriche
France
Italie
Liechtenstein
Slovénie
Suisse



Malédiction et bienfait

Des artères dans un corset

Chère lectrice, cher lecteur,

En montagne comme en plaine, les cours d'eau sont les artères vitales de nos paysages. Ou, du moins, ils devraient l'être. En effet, nous ne semblons pas prendre leur rôle tellement au sérieux. Seuls 10% des cours d'eau de l'espace alpin peuvent encore être considérés comme naturels. Le reste a été corrigé,

cours d'eau a une grande diversité structurelle et constitue un espace de vie pour un grand nombre d'espèces animales et végétales. Aujourd'hui, nous avons bien de la peine à montrer un bel exemple de cette diversité à nos enfants. Avec l'accroissement généralisé du confort, nos rivières ont perdu en qualité écologique et en beauté.



© CIPRA

Un changement positif dans la gestion des cours d'eau a sans doute eu lieu ces dernières années ; mais jusqu'ici on s'est essentiellement limité à des mesures ponctuelles. Lorsqu'on veut amener des changements plus profonds au moyen de mesures efficaces, les conflits d'intérêts avec les principaux secteurs économiques deviennent soudain «insolubles». Cela explique peut-être que les parties contractantes de la Convention alpine ne montrent pour le moment aucune motivation à s'attaquer au protocole d'application sur le régime des eaux, bien qu'elles se soient engagées dans la convention cadre à prendre des mesures appropriées en faveur du régime des eaux «en vue de conserver ou de rétablir la qualité naturelle des eaux et des hydrosystèmes, notamment en préservant la qualité des eaux, en veillant à ce que les installations hydrauliques soient construites dans le respect de la nature, et que l'énergie hydraulique soit exploitée dans un cadre tenant compte aussi bien des intérêts de la population qui y habite que de l'intérêt de la préservation de l'environnement.» (Art. 2, alinéa 2, lit. e).

Il serait incompréhensible qu'en cette Année de l'eau, les Etats alpins ne trouvent pas le moyen de lancer l'élaboration de ce protocole.

*Helmuth Moroder,
vice-président de CIPRA-International*

Editorial

asséché, dérivé pour produire de l'électricité, pour irriguer des surfaces agricoles ou pour produire de la neige, utilisé pour des procédés de refroidissement industriels ou encore pollués.

En général, nous avons laissé aux cours d'eau juste assez de place pour que l'eau d'une pluie «normale» puisse encore s'écouler. Une pluie un tant soit peu prolongée peut prendre une envergure catastrophique. L'eau reconquiert les surfaces qui auraient dû lui revenir.

Il est rare de voir beauté et qualité écologique coïncider aussi bien que dans un cours d'eau. Un beau

SOMMAIRE



● Eau

4/5

L'eau, malédiction et bienfait

Eau/Alpes

6

Le changement climatique influence le cycle de l'eau

7

Un protocole sur l'eau est nécessaire

A la découverte du Rhin alpin

Activités prévues pour l'Année de l'eau douce de l'ONU (IYFW)

Convention alpine

8

Plus de prétexte à retarder la mise en œuvre

● Livre blanc/
Liste noire

9

Championnat 2002 des plus belles prairies naturelles

Nouvelles infrastructures de transport grâce à «Alpencors»

● Europe

10

L'extension de l'UE à l'Est et l'agriculture de montagne

Nouvelles

11

Audit écologique pour pistes de ski

3^{ème} concours «Commune de l'avenir»

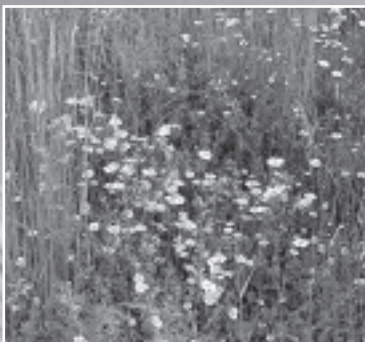
Deux nouveaux membres de CIPRA-Allemagne en 2002

● alpMedia

12

Deux nouveaux dossiers alpMedia: trafic de loisirs et écotourisme

Académie d'été: traduction simultanée français-allemand



«Eau, tu n'as ni goût, ni couleur, ni arôme. On ne peut pas te définir. On te goûte sans te connaître. Tu n'es pas nécessaire à la vie: tu es la vie.»

(Antoine de Saint-Exupéry, *Vent, Sable et Etoiles, La soif*)

L'eau, malédiction et bienfait

De prime abord, le mot «eau» éveille en nous des sentiments positifs, car l'eau est un élément indispensable à notre survie et à la préservation d'un équilibre naturel. Mais l'eau est aussi synonyme de souffrances, de menaces, de peur et d'effroi quand nous pensons aux sécheresses, à la pénurie d'eau, aux sources contaminées, aux inondations et aux glissements de terrain. L'eau, c'est la vie, mais c'est aussi la mort. Depuis toujours, l'eau unit en elle ces potentialités contradictoires. Malédiction et bienfait.



La montagne, un château d'eau, symbole de vie et de fertilité

© Gesellschaft für ökologische Forschung e.V., München

Réd. Les Nations Unies ont déclaré l'année 2003 Année internationale de l'eau, afin de mieux nous faire comprendre combien l'eau est précieuse pour la vie sur la «planète bleue». Plus de la moitié de la population mondiale dépend de l'eau dispensée par les montagnes. Les montagnes sont des «châteaux d'eau», symboles de vie et de fertilité. Elles jouent un rôle essentiel dans le circuit de l'eau à l'échelle planétaire. L'Année internationale de l'eau douce et de l'eau potable complète ainsi de manière idéale l'Année de la montagne qui vient de s'achever, en se focalisant sur un autre aspect essentiel de la durabilité.

71% de la surface de la terre sont couverts d'eau. 97% de ces masses d'eau sont composées d'eau salée. La majeure partie des 3% restants est inaccessible puisqu'elle se cache dans les calottes glaciaires des Pôles, sous de profondes couches de roche, dans les glaciers et les nuages. Nous ne disposons même pas de la moitié d'un pour-cent de cette eau douce potable et ce pour-cent est très mal réparti sur la planète, comme tous les biens précieux. On constate de grands problèmes d'approvisionnement en eau potable et un fossé entre riches et pauvres.

Ce n'est que lorsque chaque individu aura le même accès à l'eau propre que les pays pauvres auront la possibilité de se développer durablement. Cela ne

sera néanmoins possible que si l'eau reste un bien public sous la garde de ses utilisateurs. L'eau potable ne doit en aucun cas être privatisée et devenir l'enjeu d'intérêts privés car l'accès à l'eau est un droit fondamental de l'être humain. Ce qui n'empêche pas des multinationales qui voudraient devenir l'«OPEP de l'eau» de se disputer déjà la commercialisation de ce bien précieux et limité.

«Du fait de la pollution de l'environnement et de l'augmentation des besoins, les réserves naturelles en eau sont menacées même là où elles sont suffisantes ou en excédent», a déclaré le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, lors de la Journée mondiale de l'eau en mars de l'année dernière. L'ONU prévoit qu'en 2025 deux personnes sur trois souffriront d'un dramatique manque d'eau. L'Afrique, l'Asie, le Proche et le Moyen-Orient seront les plus gravement touchés.

Les réserves d'eau douce sont des biens irremplaçables, hélas très menacés. De violents conflits ont déjà éclaté autour des réserves d'eau. L'ONU voit dans la pénurie d'eau le ferment de terribles rivalités. Pour éviter les conflits autour de l'eau potable, il est urgent d'instaurer une coopération mondiale sous la direction de l'ONU. Kofi Annan espère que les problèmes d'eau ne mèneront pas forcément à des tensions mais serviront de «catalyseurs de collaboration».

En Europe, les Alpes jouent un rôle essentiel pour l'approvisionnement en eau. Des fleuves importants comme le Rhin, le Rhône et le Pô ainsi que de nombreux grands affluents du Danube y prennent leur source. L'approvisionnement en eau de larges parties de l'Europe serait impensable sans ces gigantesques cours d'eau. Environ cinq millions de personnes sont ravitaillées en eau potable puisée dans le lac de Constance, lui-même alimenté par le Rhin.



WaterYear2003

2003: Année de l'eau douce de l'ONU

Mais, même dans les Alpes, des phénomènes de concentration comme le tourisme, l'agriculture intensive et l'urbanisation entraînent une surexploitation et une pollution des ressources locales. L'agriculture, l'industrie et le trafic polluent toujours plus les cours d'eau, ce qui porte atteinte aux sols qui constituent de loin la plus importante réserve d'eau. Les eaux souterraines et l'eau de source fournissent 80% de l'eau potable en Suisse et même 99% en Autriche.

Les inondations, les avalanches et les glissements de terrain survenus récemment nous ont à nouveau montré que la nature dans les Alpes a atteint les limites de ce qu'elle peut supporter. Pour protéger les Alpes et assurer un développement dans le respect de l'environnement, il faut aujourd'hui une coopération transfrontalière telle que la prévoit la Convention alpine.



© Gesellschaft für ökologische Forschung e.V., München

Les Alpes ont une fonction d'approvisionnement en eau pour l'Europe

Au cours du 20^e siècle, la consommation d'eau a augmenté deux fois plus que la population mondiale. Elle a même quadruplé durant les 50 dernières années. 70% de l'eau douce est consommée par l'agriculture intensive, 20% par l'industrie et 10% pour un usage privé (répartition en Europe: agriculture 26%, industrie 53% et ménages 19%). L'explosion démographique et le gaspillage de l'eau ont fait fondre les réserves d'eau propre de manière dramatique. Au contraire du mazout, du gaz ou de l'uranium, l'eau et l'air sont les seules ressources irremplaçables.

Selon des estimations de l'ONU, la population mondiale sera d'environ neuf milliards en 2050. Elle se sera ainsi quasiment multipliée par six en l'espace de 150 ans.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) constate que presque la moitié de la population mondiale souffre déjà d'un manque d'eau et que dans les 25 prochaines années la pénurie d'eau constituera la plus importante menace pour la production d'aliments. L'eau pourrait bientôt devenir plus précieuse que l'or.

Aujourd'hui déjà, un habitant de la planète sur cinq (soit 1,2 à 1,5 milliard de personnes) n'a pas d'accès direct à l'eau potable et un homme sur trois (soit environ 2 milliards d'individus) ne connaît pas d'équipements sanitaires et de systèmes d'épuration des eaux usées.

Selon des rapports de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les causes de 80% de toutes les maladies touchant le Tiers Monde résident dans la pollution de l'eau et la mauvaise élimination des eaux usées. La pollution et la contamination de l'eau tuent chaque année dix fois plus de personnes que les guerres, c'est-à-dire plus de cinq millions de personnes, dont deux millions d'enfants (environ 6'000 enfants par jour).

Environ la moitié de l'humanité vit dans des pays qui doivent partager des cours d'eau et des lacs avec leurs voisins. Plus de 200 fleuves importants traversent deux ou plusieurs Etats. Il est rare que l'attribution et la répartition de cours d'eau internationaux soient précisément réglementées. De graves conflits pourraient notamment se déclarer dans les bassins versants du Nil, du Jourdain, de l'Euphrate et du Tigre (Turquie, Israël, Palestine, Jordanie, Egypte, Soudan, Ethiopie, Syrie, Irak).

Un seul passage aux toilettes dans les pays industrialisés consomme autant d'eau que n'en dispose – si tant est que ce soit le cas – un habitant d'un pays en développement pour boire, se laver et cuisiner pendant toute une journée.



© Gesellschaft für ökologische Forschung e.V., München

La pollution des eaux pèse sur les rivières

«Dans le désert aussi, il y a des fleuves. D'anciens fleuves. Leurs traces sont profondément enfouies dans son corps, comme les rides de chagrin et de sagesse sur le visage des vieux.» *(Ibrahim al-Koni, Les magiciens)*

Le changement climatique influence le cycle de l'eau

En 2002 aussi, les Alpes ont été frappées par des précipitations extrêmes. En Suisse, par exemple, lors des violentes intempéries survenues durant les premiers jours de mai, plusieurs stations de mesure du Tessin, d'Uri et de l'Oberland bernois ont enregistré les pluies les plus importantes qui aient jamais été mesurées en l'espace de deux jours. Mi-novembre, de très abondantes précipitations ont occasionné des inondations et des coulées de boue dévastatrices dans les cantons des Grisons, d'Uri et du Tessin. La population a dû être évacuée dans plusieurs communes. Par chance, aucune mort n'a été à déplorer.



A l'avenir, il faut s'attendre à une intensification des événements extrêmes

© Gesellschaft für ökologische Forschung e.V., München

L'intérêt du public, des médias et des milieux politiques pour les conséquences du changement climatique se développe parallèlement à la fréquence et à la gravité des catastrophes naturelles. Verra-t-on à l'avenir se produire davantage de catastrophes naturelles et d'événements extrêmes dans l'espace alpin?

Le cycle de l'eau dans les Alpes est principalement déterminé par la répartition des précipitations et par la température. La neige joue un rôle important par sa fonction de rétention et d'apport d'eau. Par basses températures, il neige jusque en plaine et une grande partie des précipitations se maintient sous forme de neige. Inversement, par hautes températures, la neige fond jusqu'en altitude et l'écoulement des eaux est grossi par l'eau de fonte.

Les valeurs influant sur le cycle de l'eau ne sont pas constantes mais varient fortement d'année en année. Les signes du changement climatique sont toujours plus visibles. Les températures ont augmenté de plus de 1°C dans l'espace alpin au cours du 20^e siècle. Parallèlement, les précipitations moyennes en hiver ont augmenté de 20-30% au nord et à l'ouest de l'espace alpin et les précipitations en automne ont diminué au sud-est des Alpes. La limite de la neige est montée d'environ 100 m depuis le milieu du siècle passé. Dans

le même temps, les glaciers des Alpes ont perdu la moitié de leur surface et de leur masse.

Une augmentation prévisible des catastrophes?

Les effets du changement climatique vont continuer à porter atteinte au cycle de l'eau. D'une manière générale, il faut s'attendre à une augmentation de l'humidité de l'atmosphère et à une intensification du cycle de l'eau, ce qui aura une incidence sur les systèmes météorologiques et la répartition des précipitations. Parmi les changements qui affecteront vraisemblablement l'espace alpin, il faut citer, outre le réchauffement, une augmentation des précipitations en hiver sur le versant nord des Alpes et une nouvelle élévation de la limite de la neige. Il pleuvra davantage et il neigera moins à basse et moyenne altitude. Les inondations pourraient donc se faire plus fréquentes en hiver sur le Plateau. Inversement, les rivières et les fleuves, habituellement alimentés au printemps et en été par la fonte de la neige, charrieront moins d'eau avec la diminution des réserves de neige. Le recul des glaciers alpins va aussi se poursuivre.

Il est très difficile d'émettre des pronostics sur l'évolution des phénomènes extrêmes en raison de leur rareté. Dans la compréhension actuelle du climat et du cycle de l'eau, il paraît toutefois plausible que les événements extrêmes deviennent plus fréquents. Une augmentation de l'intensité moyenne des précipitations et de la fréquence des pluies abondantes sur une seule journée est à prévoir à l'échelle planétaire. Si ces pronostics devaient aussi se confirmer pour l'espace alpin, il faudrait à l'avenir s'attendre à une augmentation des phénomènes similaires à ceux qu'ont connus les cantons des Grisons, d'Uri et du Tessin l'automne passé.

Roland Hohmann, ProClim

Glaciers sous serre

Réd. Après des expositions comme «Grün kaputt» et «Là-haut sur la montagne...», «Glaciers sous serre» est déjà la 6^{ème} exposition photographique de la Gesellschaft für ökologische Forschung. Cette exposition montée par Wolfgang Zängl et Sylvia Hamberger, de la Gesellschaft für ökologische Forschung, a reçu le soutien de Greenpeace.

www.gletscherarchiv.de



© Gesellschaft für ökologische Forschung e.V., München

Un protocole sur l'eau est nécessaire

Le système de la Convention alpine n'assure que d'une manière ponctuelle la protection qualitative de certaines catégories de ressources en eau. Ce dispositif, limité aux eaux souterraines (Protocole Sols) et à l'hydroénergie (Protocole Energie), doit être complété par un Protocole spécifique sur l'eau, susceptible de prendre en compte tous les aspects de la gestion de l'eau.

Une lecture d'ensemble des politiques énumérées par la Convention, qui vise notamment à englober l'intérêt de la population, justifie l'extension de la règle de «*l'utilisation rationnelle des ressources en eau*» (Protocole Energie) à toutes les utilisations et catégories d'eau, afin qu'elle couvre, p. ex. les problèmes générés par un excédent ou manque d'eau sous toutes ses formes, liquides, solides et atmosphériques.

La gestion des ressources aquatiques alpines serait ainsi mise en conformité avec le droit international de l'eau, tout en dépassant l'approche transfrontalière

consacrée par ce droit pour aborder les ressources aquatiques alpines dans leur ensemble grâce à l'approche territoriale de la Convention. Le Protocole Eau ne ferait pas non plus double emploi avec le droit communautaire. Outre le fait que certains Etats alpins n'ont pas adhéré à l'Union, ce droit privilégie la seule protection qualitative de l'eau, approche qui domine toujours la directive-cadre sur l'eau de 2000. En complétant le droit communautaire, le Protocole devrait d'une part prendre en compte certains aspects préjudicieux pour les populations alpines et extra-alpines comme les inondations, les glaces en dérive, la fonte des glaciers, le manque d'eau ou de neige ; il devrait d'autre part donner un cadre aux autres activités profitables comme les transferts d'eau et l'accès à l'eau.

Jochen Sohnle, Maître de Conférences à la faculté de droit de l'Université de Chambéry, Auteur de l'ouvrage: Le droit international des ressources en eau douce: solidarité contre souveraineté, La documentation française, Paris 2002, 606 pages

© Gesellschaft für ökologische Forschung e.V., München



La Convention alpine doit se doter d'un protocole sur l'eau

A la découverte du Rhin alpin

En cette Année de l'eau douce de l'ONU, des associations écologistes de Suisse, du Liechtenstein et d'Autriche lancent une campagne en faveur du Rhin alpin, qui doit sensibiliser la population à l'importance du Rhin comme espace de vie et artère vitale. Mieux informée, la population sera plus favorable à des mesures de revitalisation du Rhin.

La régulation et l'exploitation intense du fleuve ont des impacts écologiques dramatiques: sur les 30 espèces de poissons présentes autrefois, il n'en reste plus que 17, dont onze sont menacées. Les objectifs prioritaires sont les suivants : protéger les rives du Rhin à Mâstris (Grisons, Suisse), entreprendre des revitalisa-

tions et garantir des zones riveraines au niveau de l'aménagement du territoire.

Des manifestations sont organisées dans toute la vallée du Rhin dans le cadre de cette campagne: découverte de paysages alluviaux sauvages, excursions passionnantes et site Internet sur le Rhin sensibilisent le public aux multiples visages du Rhin alpin.

Organisations: WWF, Pro Natura, Liechtensteinische Gesell. für Umweltschutz (LGU), Österr. Naturschutzbund

Infos: www.lebendigerrhein.org (de), info@lebendigerrhein.org

Anita Mazzetta, WWF & Alexander Hauri, LGU

LEBENDIGER RHEIN
ALPENRHEIN

Activités prévues pour l'Année de l'eau douce de l'ONU (IYFW)

Les projets lancés pour l'Année de l'eau douce sont encore très peu nombreux. On peut toutefois mentionner quelques exemples intéressants:

- Le Service autrichien des forêts lance un projet intitulé «200 km de rives naturelles», dans le cadre duquel les services des forêts élaborent des concepts de gestion durable pour leurs lacs.
- Le WWF Suisse souhaite désigner des régions abandonnées à elles-mêmes (Projet «Alpes sauvages – profiter durablement de leurs richesses»).

- Une conférence intitulée «Eau – source de vie et de conflits» («Wasser – Lebensnotwendige Ressource und Konfliktstoff») a été organisée à Erfurt/D les 20 et 21 février et une conférence internationale sur les progrès dans la prévision des inondations sur le plan européen a eu lieu à Rotterdam/NL du 3 au 6 mars.

Autres infos sous: www.wateryear2003.org / www.wasser2003.ch / www.wasser2003.at / www.unesco-heute.de/1202lij2003.htm



Plus de prétexte à retarder la mise en œuvre

La Convention alpine est entrée en vigueur en 1995. Ses protocoles d'application sont aussi en vigueur depuis le 18 décembre 2002 – du moins dans trois Etats. Il n'y a aujourd'hui plus de prétexte à retarder sa mise en œuvre.



Réd. Après leur ratification par le Liechtenstein, l'Allemagne et l'Autriche, les neuf protocoles d'application de la Convention alpine qui ont déjà été rédigés y sont en vigueur. Il est temps maintenant de mettre en œuvre la Convention alpine. Il y a trois ans, la CIPRA a déjà élaboré un catalogue de mesures dans ce sens, que l'on peut trouver sur www.cipra.org. Il importe aujourd'hui d'entreprendre des mesures qui permettent à la population de comprendre les implications pratiques de la Convention alpine.

Le protocole «Transports» doit amener des progrès

Si la Convention alpine n'apporte pas une nette amélioration à la population vivant le long des axes de transit alpins, elle n'a aucun sens pour l'espace alpin. Le transfert du trafic de marchandises sur le rail par l'amélioration des infrastructures ferroviaires existantes est l'un des piliers du protocole «Transports» (cf. art. 10 du protocole «Transports»). La mise en œuvre des possibilités de réduire le trafic, prévue à l'art. 7, doit se faire à moyen terme par une application rapide du principe de la vérité des coûts (art. 14). La promotion des circuits économiques régionaux par des mesures structurelles et d'aménagement du territoire appropriées, prévue aussi à l'article 7, sert l'objectif de réduction du trafic, par la suppression des transports inutiles. Elle constitue également une étape importante si l'on veut assurer à la population de bonnes conditions d'existence dans l'espace alpin.

Réduire le nombre de poids lourds est une mesure efficace qui s'impose à moyen terme et qui devra s'accompagner d'interdictions de circuler les week-ends, la nuit et en périodes de vacances.

Paquet de mesures pour l'«espace rural»

Un grand nombre de signes, aggravés par les tendances croissantes à la globalisation, indiquent un nouvel affaiblissement de larges secteurs de l'«espace rural» alpin compris comme espace de vie et espace économique sain. Si l'on ne veut pas que cette région, si importante pour l'ensemble des Alpes, figure parmi les futurs perdants de la globalisation, il faut élaborer et appliquer un ensemble de mesures, en vue notam-

ment de maintenir l'agriculture et de garantir les prestations des services publics dans les régions périphériques.

L'aménagement d'infrastructures techniques pour la pratique du ski a visiblement dépassé les limites du supportable dans un grand nombre de régions des Alpes. Compte tenu de la concurrence acharnée que se font les entrepreneurs, il convient de rechercher des solutions communes, à l'échelle alpine. La spirale de la compétition entre les stations de ski est mortelle dans un marché stationnaire comme celui du tourisme alpin, avec par-dessus le marché la menace d'un changement climatique. On promouvra donc des formes de tourisme doux amenant une valeur ajoutée élevée dans la région car la question ne peut se résumer à «Veut-on ou non du tourisme?». Il s'agit de privilégier un tourisme compatible avec les intérêts écologiques, économiques et sociaux et avantageux tant pour les visiteurs que pour la population locale.

Donner des signes clairs

Après l'entrée en vigueur de ses protocoles d'application, la Convention alpine est maintenant prête à décoller. Le secrétariat permanent doit commencer immédiatement à jouer son rôle de centre de communication et d'information. Il doit soutenir les parties contractantes dans la mise en œuvre de la Convention alpine et coordonner leurs activités. Enfin, il faut bien voir que des démarches courageuses et des signes clairs seront nécessaires à cette mise en œuvre. Les communes, les cantons, les provinces et länder ainsi que les ONG sont appelés à fournir leur contribution au moyen de projets d'application très concrets. Et cela coûte de l'argent!

Livre blanc

Championnat 2002 des plus belles prairies naturelles

Réd. Dans nos paysages d'Europe centrale, à l'origine recouverts de forêts, les prairies sont essentiellement nées de l'activité humaine. Elles sont aujourd'hui un élément essentiel de nos paysages traditionnels et sont exploitées de façon plus ou moins intensives. Une exploitation agricole intensive des prés, avec une surfertilisation et une fauche trop fréquente, donne naissance à des prairies grasses où ne l'on trouve plus que quelques espèces végétales et animales.

Afin de promouvoir une exploitation durable des prés, l'Institut autrichien d'écologie (Österreichische Ökologie Institut) a lancé l'année passée le Championnat des plus belles prairies du Vorarlberg. Les paysans ont la possibilité de présenter leurs plus belles prairies

maigres et à litière et de se voir remettre une distinction pour leur travail. Ce concours permet aussi de sensibiliser un large public à l'entretien des paysages.

Les prairies ont été évaluées par des spécialistes sur différents plans: couverture végétale, diversité des espèces, mesures particulières (élimination des clôtures, exploitation avec des machines légères ou à la main), date de la fauche et entretien d'éléments paysagers comme les haies, les bosquets en plein champ ou les lisières en bordure de ruisseaux. Les agriculteurs primés, qui ont montré que l'obtention d'un bon fourrage et le maintien de la biodiversité sont parfaitement compatibles, ont reçu un bon pour une aide de sept jours de travail dans leur exploitation.

Protocole Agriculture de montagne, Article 9

Les parties contractantes s'engagent à adopter toutes les mesures nécessaires visant à l'application de critères communs, afin de favoriser l'emploi et la diffusion, dans les zones de montagne, de méthodes de production extensives, naturelles et caractéristiques du lieu ...

Liste noire

Nouvelles infrastructures de transport grâce à «Alpencors»

Réd. L'UE soutient à hauteur de 3,1 millions d'euros le projet «Alpencors» (Alpenkorridor Süd) dans le cadre d'Interreg IIIB espace alpin. Il est prévu d'estimer le volume de trafic sur le «Corridor 5» de Lisbonne à Kiev dans les 30 prochains mois. Le corridor 5 est l'un des dix corridors routiers paneuropéens dont la construction a été décidée en 1997 par la Conférence des ministres des transports de l'UE. Il doit passer au sud des Alpes, par Lyon, Turin, Trieste et Ljubljana.

Il faut saluer les études de ce type lorsqu'elles intègrent des scénarios avec des conditions cadres conformes au principe de durabilité. Mais dans la pratique, elles prévoient souvent d'énormes augmentations de trafic afin de justifier la construction de nou-

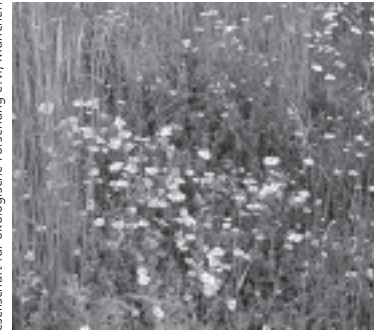
velles infrastructures. Les résultats d'«Alpencors» serviront aussi à évaluer le besoin de nouvelles infrastructures pour des transports intermodaux incluant la route, le rail, les voies maritime et aérienne. On part du principe qu'une augmentation du trafic doit être compensée par la construction de nouvelles infrastructures, en défendant une philosophie de la croissance complètement dépassée. Aujourd'hui, il ne s'agit plus de construire de nouvelles infrastructures de transports, mais d'utiliser plus efficacement celles à disposition, d'activer le transfert du trafic de la route au rail et de promouvoir les circuits économiques régionaux par des mesures structurelles et d'aménagement du territoire appropriées, afin d'éviter les transports inutiles.

Protocole Transports, art. 7, al. 1:

Dans l'intérêt de la durabilité, les parties contractantes s'engagent à promouvoir une gestion rationnelle et sûre des transports, notamment dans les réseaux transfrontaliers harmonisés, qui ...

c) favorise, par des mesures structurelles et d'aménagement du territoire, un transfert des transports des personnes et des marchandises vers les moyens de transport plus respectueux de l'environnement et vers des systèmes de transports intermodaux ;

d) mette en œuvre les possibilités de réduction du volume du trafic.



© Gesellschaft für ökologische Forschung e.V., München

Diversité des espèces dans les prairies – le bétail s'en réjouit ...



© Gesellschaft für ökologische Forschung e.V., München

Toute nouvelle infrastructure entraîne une augmentation du trafic

L'extension de l'UE à l'Est et l'agriculture de montagne

L'extension de l'UE vers l'Est va amener des changements pour l'agriculture dans les pays candidats à l'adhésion, avec pour conséquence possible la disparition de paysages uniques et une perte de biodiversité. Une réorientation de la politique agricole pourrait donner un nouvel essor à l'ensemble des régions périphériques et revaloriser l'agriculture de montagne dans les Alpes. Des mesures et des fonds en faveur de l'espace rural seraient alors nécessaires.



L'agriculture de montagne ne peut subsister dans une situation de libre concurrence

© Gesellschaft für ökologische Forschung e.V., München

Réd. En Suède, par exemple, l'adhésion à l'UE a entraîné l'abandon d'un grand nombre d'exploitations agricoles situées dans des régions de forêts et sur des îles. Conséquence: une perte de la diversité des habitats, des espèces animales et végétales et un nouvel affaiblissement de l'espace rural. L'agriculture a aussi une fonction écologique et socioéconomique importante dans les pays actuellement candidats à l'adhésion à l'UE. Avec des méthodes d'exploitation adaptées, elle garantit à maints endroits la sauvegarde d'espaces de vie précieux. La perte d'emplois dans l'agriculture accélère en outre le dépeuplement des régions rurales.



L'agriculture intensive influe négativement sur la diversité biologique

© Gesellschaft für ökologische Forschung e.V., München

Des signes d'espoir venus de Bruxelles?

On peut établir un parallèle entre ces régions et les Alpes, où l'exploitation écologique de surfaces moins accessibles est aussi remise en question par une forte pression de la concurrence, du fait de la globalisation croissante. Ici aussi une réorientation de la politique agricole s'impose de toute urgence.

La Commission de l'UE a présenté d'importantes propositions de modifications à l'occasion de l'évaluation à mi-parcours de la politique agricole commune (PAC). Elle souhaite donner naissance à un secteur agricole concurrentiel qui ménage l'environnement, procure des produits sains et de qualité aux consommateurs et garantisse des revenus convenables aux paysans. Il s'agit pour ce faire de dissocier paiements directs et production, et de les faire dépendre du respect de normes dans le domaine de l'environnement, de la sécurité des produits alimentaires, de la protection des animaux et de la sécurité d'exploitation. Les grandes exploitations devraient être plus touchées que les petites par la baisse des subventions.

Des moyens insuffisants

Voilà pour les objectifs politiques sur le papier. Les fonds du deuxième pilier de la PAC, qui doivent promouvoir l'agriculture extensive et les programmes agri-environnementaux, sont augmentés de 6%

seulement, ce qui ne permet pas d'atteindre des résultats visibles. De plus, tous les paiements compensatoires pour les céréales, le lait, la viande, etc. provenant du premier pilier de la PAC sont remplacés par un paiement unique dépendant du type de production. La seule condition posée est le respect des lois sur l'environnement de l'UE.

Tout ce secteur est ainsi abandonné à la libre concurrence, ce qui avantage les zones favorisées, les coûts de production étant plus élevés dans les régions périphériques, comme par exemple dans les endroits pentus des Alpes. Cette situation va encore réduire les revenus des paysans des régions décentrées.

Priorité au développement de l'espace rural

Ce «changement de direction» se heurte à la résistance de nombreux membres de l'UE auxquels l'ancien système est favorable. On ne peut toutefois pas encore parler d'une réorientation totale de l'agriculture européenne. Si l'on veut maintenir une agriculture compatible avec l'écologie et économiquement viable dans les nouveaux pays candidats à l'adhésion comme dans les Alpes, il sera primordial de prévoir plus de fonds de l'UE pour le développement de l'espace rural et de les consacrer effectivement à cette tâche.

Audit écologique pour pistes de ski

Réd. Le rôle des sports d'hiver, et particulièrement du ski, est important pour le tourisme alpin. Afin de développer un instrument pour une meilleure gestion écologique des surfaces mises à contribution pour les activités de ski, la fondation «pro natura – pro ski» a été créée avec l'appui de la VP Bank à Vaduz/FL. Un groupe de travail, dans lequel était entre autres représentée la Fédération Internationale de Ski FIS, a accompagné les travaux des trois bureaux d'étude mandatés. Ceux-ci ont adapté la méthode d'audit écologique de l'Union européenne aux spécificités des pistes de ski. Trois stations de sports d'hiver ont accepté de tester cette méthode, à savoir Malbun/FL, Schladming/A et Adlboden/CH.

Le principe de l'audit se base sur un processus d'amélioration non contraignant porté par les acteurs impli-

qués. Dans chacun des sites, un groupe de travail a été formé, composé des responsables des différents domaines d'activités concernés par la problématique. Les aspects géologiques, pédologiques, hydriques, floristiques, faunistiques et paysagers ont été abordés. L'instrument développé dans le cadre de ce projet ne constitue qu'un pas vers une amélioration notable des aspects environnementaux des domaines skiables. Le fait que la FIS ait pris part aux travaux est encourageant, même si dans la réalité, de nombreux problèmes subsistent. En effet, l'organisation des Mondiaux de St. Moritz l'a à nouveau démontré: la pression des grandes manifestations et l'obligation de respecter les conditions cadres édictés par la FIS engendrent trop souvent un non respect de sites de valeur paysagère et écologique d'importance.

© Gesellschaft für ökologische Forschung e.V., München



Les nivellements de terrain pour les pistes de ski ont un impact important au niveau paysager et floristique

Groupe de travail

Représentants de la Fédération internationale de ski, de l'Institut fédéral de recherche sur la forêt, la neige et le paysage, de l'office de la forêt, de la nature et du paysage du Liechtenstein, de la Société botanique et zoologique du Liechtenstein-Sargans-Werdenberg et de la VP Bank. La CIPRA a accompagné les travaux du groupe de travail.

Commande de la publication: Stiftung pro natura – pro ski, Postfach 885, FL-9490 Vaduz, gebhard.frick@vpbank.com

3^{ème} concours «Commune de l'avenir»

Réd. Après le succès rencontré ces deux années passées, le réseau de communes «Alliance dans les Alpes» organise une nouvelle fois son concours récompensant des projets durables mis sur pied par des communes alpines. Neuf communes avaient participé à la première édition du concours. En 2002, elles étaient déjà douze, réparties dans quatre pays alpins et l'on espère qu'elles seront nombreuses à prendre part à l'édition 2003.

Toutes les communes de l'espace alpin peuvent présenter des projets contribuant à la mise en œuvre de la Convention alpine chez elles et concernant au moins un de ses domaines d'activité (par ex. énergie,

transports, entretien du paysage, etc.) et remporter ainsi le premier prix de 4000 euros ou l'un des deux autres prix de 1500 euros. L'évaluation des projets porte sur leur durabilité et leur intégration dans le concept général de développement de la commune, ainsi que sur leur créativité, leur force d'exemple pour d'autres communes et le type de mise en œuvre.

Le délai pour l'envoi des dossiers est fixé au 2 juin 2003 ; les prix seront attribués le 3 octobre lors de la Conférence annuelle du réseau en Italie. On trouvera de plus amples informations, une description précise du concours et un questionnaire pour les communes intéressées sur le site www.alpenallianz.org.



**Allianz in den Alpen
Alliance dans les Alpes
Alleanza nelle Alpi
Povezanost v Alpah**

Deux nouveaux membres de CIPRA-Allemagne en 2002

La Fondation du Lac de Constance regroupe 18 associations écologistes d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse autour du Lac de Constance. Son but est de créer des partenariats pour un développement économique durablement compatible avec les impératifs écologiques. Mountain Wilderness Allemagne existe depuis avril 2000 et s'engage surtout pour une pratique des sports en montagne dans le respect de la nature et pour la sauvegarde des dernières régions

préservées des Alpes. Son travail s'est jusqu'ici concentré sur des actions et des publications sur le thème des «Randonnées en montagne avec les transports en commun». Mountain Wilderness Allemagne a également lancé une action contre l'affaiblissement de la loi tyrolienne sur la protection des glaciers dans le Pitztal. Par leur récente adhésion, ces deux organisations viennent renforcer le réseau de la CIPRA à travers les Alpes. *Andreas Güthler, CIPRA-Allemagne*

Deux nouveaux dossiers alpMedia: trafic de loisirs et écotourisme

La CIPRA poursuit sa série de dossiers sur www.alpmedia.net avec les thèmes de la «Mobilité dans les loisirs» et de l'«Écotourisme dans les Alpes». Ces deux dossiers fournissent des informations complètes en quatre langues sur ces thèmes au travers de rapports de synthèses, de news, de publications, de liens et de listes de manifestations.



© Gesellschaft für ökologische Forschung e.V., München

Réd. Le rapport de synthèse du dossier «Mobilité dans les loisirs» fait le point sur le trafic de loisirs, chiffres et faits à l'appui: «Quelles sont les activités en cause? Quels sont les moyens de transport choisis et les problèmes occasionnés par le trafic de loisirs?». Dans sa partie centrale, le rapport présente des exemples de mise en œuvre dans l'espace alpin d'une mobilité

durable pour les loisirs et met l'accent sur les offres spéciales proposées par les transports publics ainsi que sur des projets de transports durables dans le secteur touristique.

La CIPRA a aussi publié un dossier sur l'«Écotourisme dans les Alpes» en conclusion de l'Année de l'écotourisme. Le rapport de synthèse dépeint l'évolution de l'écotourisme et s'intéresse plus précisément à ses chances dans les Alpes. Le tourisme dans les Alpes correspond pour ainsi dire à la définition de l'écotourisme donnée par l'Organisation mondiale du tourisme. Mais cet «écotourisme alpin» répond-il aux principes du développement durable?

Académie d'été: traduction simultanée français-allemand

La sixième édition de l'Académie d'été de CIPRA-International aura lieu du 11 au 29 août 2003 à Schaan/FL. Ces trois semaines de formation entendent donner une image complète de l'espace alpin avec ses problèmes et les opportunités qui s'offrent à lui. Il reste encore quelques places. Une traduction simultanée en français est assurée tout au long des trois semaines.

Informations, programme et inscription sous <http://www.cipra.org>.



CIPRA-Info est publié avec l'aide financière de la Aage V. Jensen Charity Foundation, Vaduz (FL).

AZB FL-9494 Schaan / P. P. / Journal
1/01

Adressberichtigungen nach A1, Nr. 532 melden.	
Zifferliches durchkreuzen – Marquer ce qui convient	Porte una crocetta secondo il caso
Weggezogen:	Ur-
Adressdienst abgefallen	bekannt
Abgabe der Expedition expiré	unpengerade
Delà de réexpédition expiré	indizigato
Trasaccao:	insufficiente
Termine di spedizione scaduto	scuito
	Nicht
	abgeholt
	im rec.
	Scanto
	Non
	ritirato
	Annahme
	verweigert
	Refuso
	Risapino
	Gestörten
	Descade
	Descaduto

IMPRESSUM

Bulletin d'information de la CIPRA
Publication trimestrielle

Rédaction (Réd.): Andreas Götz, Michel Revaz, Claudia Bremser, Hanspeter Hänni, Gerhard Hornsteiner, Helmut Moroder, Tatjana Reeg, Aurelia Ullrich – CIPRA-International – Autres auteurs: Andreas Gütthler, Alexander Hauri, Roland Hohmann, Anita Mazzetta, Jochen Sohnle – Traductions: Fabienne Juilland, Marcella Morandini, Nataša Leskovic Uršič – Reproduction avec mention de la source – Imprimé sur papier recyclé – Versions française, italienne, allemande et slovène – Tirage: 12'000 ex. – Impression: Gutenberg AG, Schaan/FL

CIPRA-International, Im Bretscha 22, FL-9494 Schaan
Tél.: 00423 237 40 30, Fax: 00423 237 40 31, cipra@cipra.org, www.cipra.org www.alpmedia.net

Représentations nationales

CIPRA-Allemagne, Heinrichgasse 8, D-87435 Kempten/Allgäu
Tél.: 0049 831 52 09 501, Fax: 0049 831 18 024, info@cipra.de, www.cipra.de

CIPRA-Autriche, c/o Umweltdachverband, Alserstrasse 21/1/5, A-1080 Vienne
Tél.: 0043 1 40 113 36, Fax: 0043 1 40 113 50,
cipra@umweltdachverband.at, www.umweltdachverband.at/cipra

CIPRA-France, 36, rue Nicolas Chorier, F-38000 Grenoble
Tél.: 0033 476 48 17 46, Fax: 0033 476 48 17 46, cipra-france@wanadoo.fr

NOUVEAU! CIPRA-Italie, via Pastrengo 13, I-10128 Turin
Tél.: 0039 011 54 86 26, Fax: 0039 011 503 155, cipra@arpnet.it

CIPRA-Liechtenstein, c/o LGU, Im Bretscha 22, FL-9494 Schaan
Tél.: 00423 232 52 62, Fax: 00423 237 40 31, lgu@lgu.LOL.li, www.lgu.li

CIPRA-Slovénie, Veäna pot 2, SI-1000 Ljubljana
Tél.: 00386 1 200 78 00 (int. 209) cipra@gozdis.si, www.zrc-sazu.si/cipra/5.html

CIPRA-Suisse, Hohlstrasse 489, CH-8048 Zurich
Tél.: 0041 1 431 27 30, Fax: 0041 1 430 19 33, cipra@cipra.ch

Représentation régionale:

CIPRA-Tyrol du Sud, c/o Dachv. f. Natur- u. Umweltschutz, Kornpl. 10, I-39100 Bolzano
Tél.: 0039 0471 97 37 00, Fax: 0039 0471 97 67 55, info@umwelt.bz.it, www.umwelt.bz.it

Membre associé:

Nederlandse Milieu Groep Alpen (NMGa), Keucheniushof 15, NL-5631 NG Eindhoven
Tél.: 0031 40 281 47 84, nmgaa@bergsport.com, www.nmgaa.bergsport.com